

JEU CONCOURS

" UNE DECLARATION - concours "

Règlement de jeu

Ce jeu concours est sans obligation d'achat.
Un achat n'augmentera pas les chances de gains.

Les conditions et modalités du jeu « Une Déclaration - concours » (ci-après le « Jeu ») sont prévues au présent règlement (ci-après le « Règlement »). Toute violation d'une ou de plusieurs stipulations du Règlement pourra, à la discrétion de Benda Bili, entraîner la disqualification du participant au Jeu.

Article 1. Organisation du Jeu

Société organisatrice : Benda Bili, société par actions simplifiée au capital social de 28.968 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 534 652 854, dont le siège social est situé 12 rue d'Uzès – 75002 Paris, qui crée et commercialise des articles de prêt-à-porter et accessoires féminins sous la marque Sézane (ci-après « Sézane ») et gère le site www.unedeclaration.com (ci-après « Site »).

Durée : du Lundi 1^{er} Juin 2020 à 10h00 au Mardi 30 Juin 2020 à 12h00 (heure de Paris, France) (ci-après la « Durée »).

Objet : Le Règlement détermine les conditions et modalités du Jeu gratuit et sans obligation d'achat « Une Déclaration – concours » par lequel les utilisateurs du Site peuvent s'inscrire à la newsletter de Sézane, une marque de Benda Bili, pour tenter de gagner un vestiaire Sézane d'une valeur de 500€, un vestiaire Octobre d'une valeur de 500€ et un week-end pour deux à Paris dans le cadre du lancement du Site et de l'opération « Une Déclaration », gérée par Benda Bili.

Article 2. Modalités de participation

2.1 Le Jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant uniquement en France, ayant accès à une connexion internet et disposant d'une adresse email valide, à l'exception des salariés et représentants de Benda Bili, de ses partenaires, et de ses sous-traitants, ainsi que de leurs conseils et des membres de leur famille (ci-après les « Participants »). Un Participant ne peut participer qu'une fois, à raison d'une inscription par personne et par adresse email pendant la Durée du Jeu.

Les participations avant ou après la Durée ne seront pas prises en compte.

2.2 Pour pouvoir participer au Jeu et avoir une chance de gagner le "Lot" (tel que défini ci-après), les Participants doivent se connecter sur le Site et s'inscrire à la newsletter Sézane, marque de Benda Bili.

La participation au Jeu s'effectue exclusivement par internet sur le Site. Tout autre mode de participation ne sera pas pris en compte.

En participant au Jeu, le Participant accepte le présent Règlement.

Article 3. Désignation du Gagnant

3.1. Dix (10) Gagnants seront tirés au sort le Mardi 30 Juin à 12h00, sur la base de la liste des Participants répondant aux conditions mentionnées à la section 2.2 des présentes (ci-après le « Gagnant »).

3.2. Chaque Gagnant sera informé par email. Si un Gagnant : (i) ne peut pas être contacté ; (ii) ne répond pas dans les sept (7) jours suivant le jour de la tentative par Benda Bili de le contacter et/ou (iii) refuse le lot décrit à l'article 4, ce dernier renonce définitivement aux droits de gagner et de recevoir le Lot, et un Gagnant suppléant sera désigné. Après avoir contacté chaque Gagnant et vérifié qu'il satisfait à l'ensemble des modalités de participation du Jeu en se soumettant notamment aux éventuelles vérifications supplémentaires requises par Benda Bili, le Gagnant est définitivement déclaré « Gagnant » du Jeu.

Article 4. Lot

4.1 Le Lot sera décerné à chacun des dix (10) Gagnants qui sont obligatoirement des Participants répondant aux modalités de participation.

4.2 Le Lot consiste en :

- Un (1) bon d'achat Sézane d'une valeur de cinq cents euros (500€) à valoir sur le site internet Sézane (<http://www.sezane.com>) et dans les boutiques Sézane, hors corner des grands magasins, pendant une durée d'un (1) an,
- Un (1) bon d'achat Octobre Éditions d'une valeur de cinq cents euros (500€) à valoir sur le site internet Octobre Éditions (<https://www.octobre-editions.com/fr>) et dans les boutiques Octobre, hors corner des grands magasins, pendant une durée d'un (1) an,
- Un (1) week-end à Paris, uniquement depuis la France, et comprenant une (1) nuit dans l'appartement Sézane situé à Paris pour deux (2) personnes, d'une valeur de cinq cents euros (500€) toutes taxes comprises ; dans la limite des dates de réservation disponibles.

Ce Lot ne peut pas faire l'objet ni d'un échange, ni donner lieu à une contrepartie en numéraire.

Le week-end à Paris est valable jusqu'au 31 Juin 2021. L'ensemble des participants au week-end doivent réaliser le séjour aux mêmes dates et horaires.

Article 5. Remise de lots

Le Gagnant sera contacté par email dans le délai de trois (3) jours ouvrés à compter de la désignation du Gagnant, afin de définir les modalités de remise du lot.

Du fait de l'acceptation du Lot, le Gagnant autorise Benda Bili à utiliser son prénom, ville de résidence, sur tous supports connus ou inconnus à ce jour, notamment internet et les réseaux sociaux, sans que cette utilisation ne puisse donner lieu à une quelconque contrepartie autre que le Lot gagné, aux fins de promouvoir les résultats du Jeu.

Benda Bili ne saurait être tenue pour responsable des retards, pertes, avaries, dysfonctionnement des connexions informatiques, intervenus lors de la livraison du Lot et de tout dommage subi par les participants lors du weekend en France en l'absence de faute de Benda Bili ou de ses salariés. Le Lot non utilisé dans les délais susmentionnés sera perdu pour le Participant et sera annulé.

Article 6. Traitement des données à caractère personnel

Toute donnée personnelle collectée par Benda Bili demeure confidentielle et soumise à la Politique de Confidentialité / traitement des données personnelles disponible sur <https://www.sezane.com>.

Article 7. Stipulations diverses

BENDA BILI NE SERA EN AUCUN CAS RESPONSABLE DE TOUTE PERTE, TOUT DOMMAGE DU FAIT DE L'ACCEPTATION DU LOT.

Benda Bili décline toute responsabilité pour toute perte, tout retard, erreur, en particulier du fait d'une défaillance des équipements informatiques, logiciels, navigateurs Internet, réseaux informatiques ou connexion Internet.

Benda Bili se réserve le droit à son entière discrétion de disqualifier tout Participant qui tenterait de porter atteinte au déroulement du Jeu, notamment par l'utilisation de robot ou tout procédé automatisé.

Benda Bili se réserve le droit d'annuler, suspendre ou modifier le jeu en cas d'impossibilité de finaliser le Jeu en raison d'un événement de force majeure, ou de tout bug, virus, intrusion ou erreur technique.

Le Jeu et le Règlement sont soumis au droit français.

Article 8. Informatique et Libertés

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent jeu sont traitées conformément à la Loi Informatique et Libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978 telle que modifiée par la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018. Tous les Participants au Jeu disposent en application de l'article 106 de la loi modifiée, d'un droit d'accès ou de rectification aux données les concernant. Toute demande d'accès, de rectification ou d'opposition doit être adressée à la société Benda Bili.

Article 9. Droits de Propriété Littéraire et Artistique

Conformément aux lois régissant les droits de propriété littéraire et artistique, la

reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant ce jeu sont strictement interdites. Les marques citées sont des marques déposées de BENDA BILI.